

OPERATION CHÈQUES-CADEAUX DE LANGRES

“Le chèque-cadeau du Consomm’Acteur offert par la Ville de Langres”

- RÈGLEMENT -

La Ville de Langres octroie à l’UCIA de Langres une enveloppe financière exceptionnelle en décembre 2020 de 10 000€ au total pour l’opération Chèques-Cadeaux **“Le chèque-cadeau du Consomm’Acteur”**.

L’UCIA de Langres a pour mission de diffuser des chèques-cadeaux dans le cadre d’une action de promotion exceptionnelle en faveur du commerce de proximité dans son ensemble dans le cadre d’une action de relance de l’économie suite au deuxième déconfinement lié à la crise sanitaire du Covid-19.

Numéro de SIRET de l’UCIA de Langres : 440 840 163 00016
Président : Vincent LEGENDRE, artisan-coutelier

OBJECTIFS DE CETTE OPÉRATION

- réamorcer et accompagner le retour des clients dans les commerces de Langres
- communiquer sur la diversité et la qualité de l’offre commerciale langroise

ART. 1 : LES BÉNÉFICIAIRES

LES CLIENTS : les personnes physiques auxquelles sont remis les chèques-cadeaux afin d’être utilisés pour obtenir les biens ou services fournis par les commerçants ciblés par l’opération. Cette offre est réservée aux personnes majeures.

LES COMMERCES : tous les commerces de Langres touchés par la crise sanitaire (sauf Carrefour Express, Vival, Intermarché, Netto, Aldi, Lidl, Proximarket, Jeux d’argent et de hasard, Stations Service, Tabac)

ART. 2 : LES CHÈQUES-CADEAUX

> DIFFUSION

La diffusion des chèques-cadeaux est confié à l’UCIA de Langres.
Elle se fera à destination du grand public en quatre jours.

DATES : samedi 28 novembre et samedi 5 décembre à partir de 14h30, au 37 rue Diderot.
Le nombre de chèque-cadeau par personne est limité à 1.

VALEUR: Les chèques-cadeaux ont tous une valeur de 5€ pour pouvoir être distribués et utilisés facilement par un grand nombre de clients, à partir de 15€ d’achat.

> UTILISATION

Le chèque-cadeau de l’opération est utilisable uniquement dans les commerces langrois, sauf exceptions suivantes : Carrefour Express, Vival, Intermarché, Netto, Aldi, Lidl, Proximarket, Jeux d’argent et de hasard, Stations Service, Tabac

Pour pouvoir utiliser son chèque-cadeau de 5€, le client devra faire un achat de 15€ minimum, en respectant intégralement les consignes d'utilisation citées ci-dessus.

> DÉLAI d'UTILISATION

Les chèques-cadeaux pourront être utilisés par les clients jusqu'au 15/01/2021.

ART. 3: REMBOURSEMENT DES CHÈQUES-CADEAUX AUX COMMERCANTS

Les commerçants ayant acceptés des chèques-cadeaux, en respectant leurs conditions d'utilisation citées dans l'article précédent, devront transmettre les chèques-cadeaux à l'UCIA au plus tard le 15/03/2021. Ces chèques-cadeaux devront être tamponnés au nom de leur établissement et accompagnés d'une facture et un double du ticket de caisse.

L'UCIA les remboursera dans un délai de 2 mois.

Si l'UCIA constate que tous les chèques-cadeaux n'ont pas été utilisés par les clients après le 15/03/2021, la valeur restante de l'enveloppe de 10 000€ sera redistribuée sous forme de jeu des commerçants avant la fin d'année 2021.

VISUEL DES CHÈQUES-CADEAUX DU CONSOMM'ACTEUR (numérotés de 0001 à 2000)

